

Les cotutelles internationales de thèse



Période de travail et de création, le Doctorat offre une réelle expérience professionnelle au jeune chercheur. Le doctorant est formé pour la recherche et par la recherche en travaillant sur une problématique qu'il doit remettre dans un contexte international.

L'internationalisation, désormais incontournable des formations de l'enseignement supérieur, contribue ainsi au développement par les Écoles doctorales françaises – et les structures équivalentes à l'étranger – des cotutelles internationales de thèse. Elles permettent une coopération scientifique bilatérale où l'expertise de deux directeurs de recherche permet la réalisation d'un travail original par le futur docteur.

La cotutelle internationale constitue une forme spécifique de codirection. Elle s'inscrit dans les limites d'une convention qui encadre l'ensemble des modalités du Doctorat, de l'inscription à la soutenance et à la délivrance d'un ou de plusieurs diplômes.

Les cotutelles internationales de thèse

► La cotutelle de thèse internationale, qu'est-ce que c'est ?

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants en développant la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère. **L'étudiant en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays concernés.** Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ; leurs compétences sont donc exercées conjointement. Le doctorant doit effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention. **Un accord-cadre ou un accord spécifique entre les établissements peut venir assouplir les conditions du bon déroulement de la thèse.**

► Quel diplôme obtient-on ?

Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'**une convention liant deux établissements dont un est nécessairement français.** Les procédures et les règles sont celles du Doctorat français et celles du Doctorat dans le pays partenaire. Les deux universités reconnaissent la validité de la cotutelle mise en place et celle du diplôme soutenu (grade de Docteur pour l'université française et diplôme équivalent pour l'université étrangère).

Concernant la délivrance du diplôme, il existe 2 possibilités :

- L'étudiant reçoit un **diplôme de Docteur conféré conjointement** par les deux établissements. Le diplôme est mentionné sous ses deux appellations (par exemple : Doctorat en littérature française et PhD in French literature).
- L'étudiant reçoit **deux diplômes de Docteur** de chacun des établissements. Chaque diplôme porte alors la mention du diplôme spécifique à chaque établissement, mentionne le fait que la thèse a été faite en cotutelle et précise le nom de l'établissement partenaire. Dans les deux cas, **la thèse n'est soutenue que dans un seul des deux établissements** associés à la cotutelle, sur décision des deux directeurs de recherche.

► Comment s'inscrire en cotutelle de thèse ?

Diplôme requis : Grade de Master (300 ECTS), ou un titre admis en équivalence.

- Définir un sujet de thèse en accord avec les 2 directeurs de thèse concernés
- **Faire une demande d'admission** auprès de l'École Doctorale française et de l'organisme équivalent à l'étranger.
- **Faire établir, par les deux directeurs de thèse concernés, une convention de cotutelle en double exemplaire.**

La convention, peut être soit une **convention préexistante** entre les deux établissements concernés, soit une **convention conclue spécifiquement pour chaque thèse.**

→ **S'inscrire administrativement dans les deux universités :** La convention dispense le doctorant du paiement des droits d'inscription dans l'un des deux établissements (sur présentation d'un justificatif de paiement des droits universitaires dans l'autre université pour l'année concernée) et précise les conditions dans lesquelles une couverture sociale lui est assurée dans chacun des pays.

En France, les demandes d'admission en cotutelle de thèse sont présentées par le directeur de thèse au directeur de l'École Doctorale.

La liste des Écoles doctorales française, des laboratoires et des centres de recherche est accessible sur le site de l'Agence CampusFrance : www.campusfrance.org>La recherche en France>Annuaire des Écoles Doctorales



► Comment se déroule la cotutelle ?

- Chaque année de préparation de la thèse, l'étudiant s'inscrit administrativement dans les deux universités et les droits d'inscription ne sont versés qu'à un seul établissement.
- La couverture sociale pendant la durée de la cotutelle est assurée par un organisme dont le nom doit être spécifié dans la convention de cotutelle. Les modalités d'hébergement envisagées par l'étudiant dans le pays partenaire et le projet de financement (nature des aides demandées à l'initiative de l'étudiant) sont décrits précisément dans la convention.
- La durée de préparation de la thèse doit obligatoirement se répartir entre les deux établissements impliqués dans la cotutelle par périodes alternatives dans chacun des deux pays (d'une durée minimum d'un an en France). La durée normale du Doctorat est fixée en France à 3 ans.
- La publication, la valorisation et la protection du sujet de la thèse et des résultats de recherche sont assurées par les deux laboratoires d'accueil du doctorant conformément aux procédures spécifiques à chaque pays.

► Comment soutient-on la thèse ?

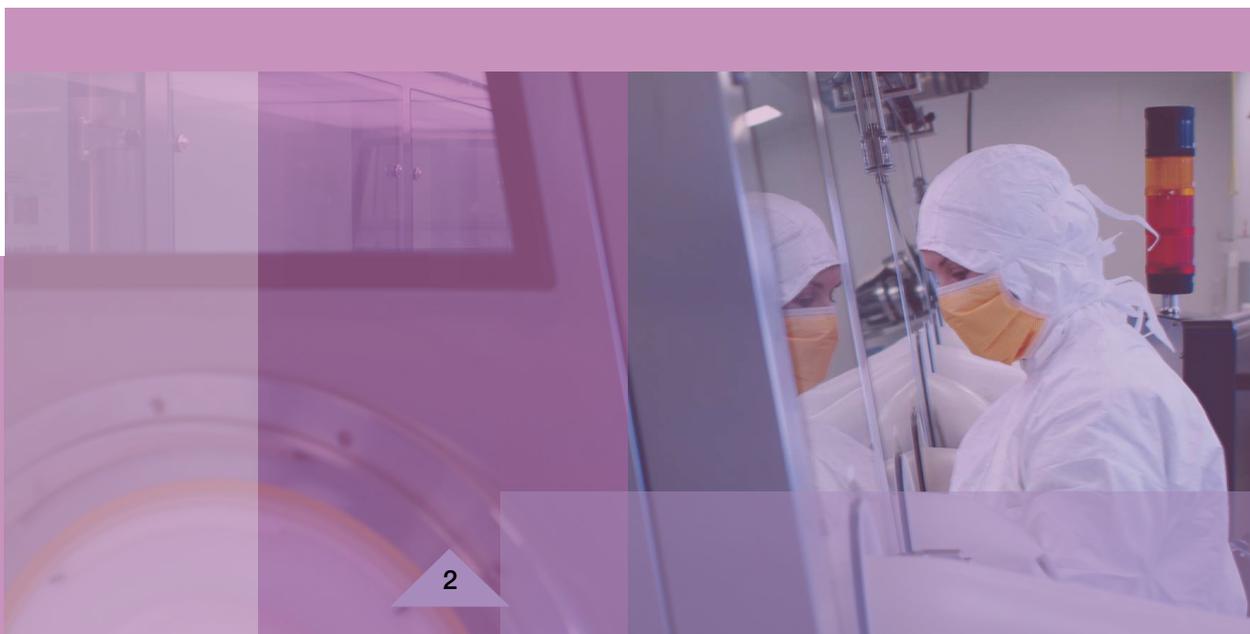
Le jury de soutenance est désigné d'un commun accord par les deux universités partenaires. Il est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement, dont les deux directeurs de thèse, et de représentants scientifiques extérieurs aux établissements. Le financement de la soutenance de cotutelle fait souvent l'objet d'une aide spécifique. Les frais de séjour du jury sont remboursés ou pris en charge par l'université où a lieu la soutenance. Les frais de déplacement du jury sont à la charge de l'autre université partenaire selon les modalités institutionnelles en vigueur.

► Dans quelle langue prépare-t-on la thèse ?

Si les langues nationales des deux pays sont différentes, la thèse est rédigée dans une langue admise comme langue de rédaction des thèses dans l'une ou l'autre des universités contractantes, la même règle s'applique pour la soutenance. Le doctorant doit néanmoins rédiger le résumé dans l'autre langue.

► De quels documents essentiels a-t-on besoin pour s'inscrire ?

- Un Curriculum Vitæ ;
- Une copie des diplômes accompagnée d'une traduction certifiée conforme ;
- Le projet scientifique pour le travail de thèse ;
- L'attestation d'engagement concernant les financements (nature et montant) pour toute la durée de la thèse ;
- Au cours de la première année, les conventions de cotutelles signées par les deux responsables et les deux universités (un document type est en général téléchargeable sur le site de l'université ou de l'établissement).





► Comment financer sa cotutelle ?

La cotutelle peut être mise en œuvre sans subvention particulière. Cependant, il est vivement conseillé, pour cette formation qui dure au minimum 3 ans, d'obtenir un financement français ou étranger.

→ Bourses de mobilité du gouvernement français pour une cotutelle de thèse :

Les étudiants étrangers qui s'inscrivent en thèse en France peuvent demander des informations sur la cotutelle de thèse auprès de l'Ambassade de France de leur pays d'origine. La thèse est réalisée en alternance, et la partie de la thèse effectuée dans le pays partenaire n'est pas financée par le gouvernement français. **En France, le boursier est couvert par une assurance sociale et perçoit une indemnité pour le voyage.** La demande de bourse du gouvernement français pour la cotutelle de thèse est à retirer auprès de l'Ambassade de France du pays partenaire.

→ Programmes spécifiques de bourses pour une cotutelle de thèse

Exemples :

- Programme Doctoral Franco-Mexicain/CONACYT : www.conacyt.gob.mx/index.php/becas-y-posgrados

→ Bourses du gouvernement français

Les bourses du Gouvernement français sont allouées par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. La majorité d'entre elles sont attribuées par les Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades et des Consulats généraux de France à l'étranger. Quelque soit leur pays de résidence, les candidats doivent donc, avant leur départ et dans des délais suffisants, s'adresser directement à ces services situés dans leurs pays d'origine afin d'obtenir toutes les informations sur ces bourses : conditions d'attribution, calendrier de sélection, dossiers à constituer.

<http://www.diplomatie.gouv.fr>Services et formulaires>Espace étudiants>Etudier en France>Financer le projet/bourses>

Le programme de bourses d'excellence Eiffel - volet Doctorat

Ce programme est destiné à soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'enseignement supérieur français. Les établissements qui présentent des candidats s'engagent impérativement à les inscrire dans la formation demandée s'ils obtiennent la bourse Eiffel. Ce programme s'applique à trois domaines d'études prioritaires : sciences, économie et gestion, droit et sciences politiques. Il autorise une mobilité de dix mois dans le cadre d'une cotutelle ou codirection de thèse (de préférence la 2^{ème} ou 3^{ème} année du Doctorat). Le programme Eiffel est un outil d'excellence mis à la disposition des établissements français pour recruter les meilleurs doctorants étrangers.

<http://www.campusfrance.org/fr/eiffel>



Le financement de la formation doctorale est le plus souvent une condition requise pour l'admission dans une École Doctorale. Différents types de visa sont délivrés selon les modalités de financement du séjour. Les financements doivent couvrir les 3 années de la formation doctorale afin de permettre au doctorant de se consacrer à la recherche. L'École Doctorale est l'interlocuteur principal pour mettre en place et orienter le futur doctorant quant à son financement.

Le moteur de recherche des bourses de l'Agence CampusFrance propose plus de 400 types de financement pour un Doctorat ou un Post-doc : www.campusfrance.org>Financez vos études



Les Doctorats Européens Conjoints : European Joint Doctorates (EJD)

« Horizon 2020 », le programme de l'Union européenne pour la Recherche et l'Innovation a mis en place, dans le cadre des Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA), label d'excellence d'initiatives pour le soutien de la carrière des chercheurs européens et du monde entier, les Doctorats Européens Conjoints (EJD) qui remplacent les doctorats « Erasmus Mundus ». Ces programmes financés sont accessibles à tous les étudiants étrangers.

Les EJD offrent aux étudiants étrangers un financement, généralement d'une durée de 36 mois, pour une formation doctorale au sein d'un établissement d'enseignement supérieur **européen** membre d'un consortium regroupant au moins 3 établissements de 3 pays différents. Un établissement est désigné établissement coordinateur du cursus. Il n'existe aucune restriction de nationalité. Le doctorant ne doit pas avoir résidé plus de 12 mois, lors des trois dernières années précédant l'inscription dans l'EJD, dans le pays d'accueil.

Le montant du financement se situe autour de 3 110 euros par mois (le montant pouvant varier selon le coût de la vie dans le pays d'accueil), auquel s'ajoutent une bourse mensuelle de mobilité fixe de 600 euros et une éventuelle indemnité complémentaire selon la situation familiale.

La formation est sanctionnée soit par l'obtention du diplôme conjoint de Docteur, diplôme unique délivré par au moins deux établissements, soit un diplôme de Docteur double voire multiple, le doctorant obtient alors deux ou plusieurs diplômes nationaux et chaque diplôme porte la mention spécifique à chaque établissement.

La demande de financement s'effectue directement auprès de l'établissement coordinateur.

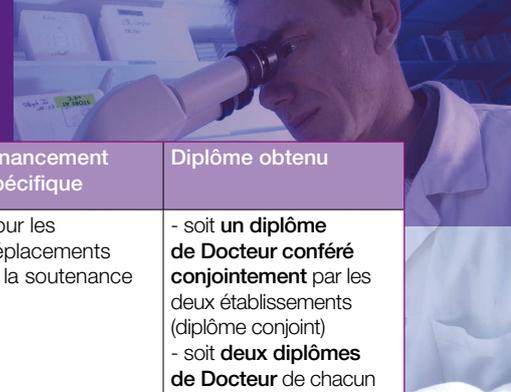
Chaque programme EJD possède ses propres critères de sélection, procédures d'admission et délais de traitement des inscriptions.

À noter

Il existe également des Doctorats Industriels Européens (EID) dans le cadre des Actions Marie Skłodowska-Curie.

- Informations sur les EJD et les doctorats « Erasmus Mundus » impliquant un établissement français : <http://www.campusfrance.org/fr/node/6236>
- Actions Marie Skłodowska-Curie : <http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/>





	Mobilité	Inscription en Doctorat	Soutenance	Langue de la thèse	Financement spécifique	Diplôme obtenu
Cotutelle de thèse	Une unité de recherche française et une unité de recherche étrangère	Dans deux universités	Dans l'une des deux universités	Dans la langue définie par la convention Résumé en français	Pour les déplacements et la soutenance	- soit un diplôme de Docteur conféré conjointement par les deux établissements (diplôme conjoint) - soit deux diplômes de Docteur de chacun d'entre eux (double diplôme)
Codirection	Au moins une unité de recherche française	Dans une université	Dans l'une des deux universités	Le plus souvent en français, mais parfois en anglais	Non	Un Doctorat français
Les Doctorats Européens Conjoints	Partenariat avec plusieurs unités de recherche dans le cadre d'un consortium européen régi par une convention	Dans chacune des universités prévues par la convention de mobilité	Dans l'université du directeur de recherche	Le plus souvent en anglais, mais chaque consortium possède ses propres modalités Résumé en français	Montant spécifique à chaque programme	Un diplôme commun, double ou multiple , selon le programme choisi

Important ! Le terme Unité de recherche peut désigner : un Centre de Recherche, une Équipe d'Accueil, un Institut de Recherche, un Laboratoire, une Unité Mixte de Recherche, une Unité Propre de Recherche, une Unité de Service et de Recherche rattaché à une École doctorale.

Le visa de long séjour scientifique

Ce visa est destiné aux titulaires d'un diplôme au moins équivalent au Master, venant en France pour mener des travaux de recherche. Le visa de long séjour scientifique permet d'obtenir, après un an, une carte de séjour « Passeport talents » mention scientifique d'une durée de 3 à 4 ans.

Le contrat doctoral

Le contrat doctoral, d'une durée de 3 ans, offre toutes les garanties sociales, avec une rémunération d'un minimum garanti (1 700 euros brut). Il est ouvert à tous les étudiants ayant obtenu le grade de Master et souhaitant poursuivre leur cursus par un Doctorat. Le nombre de contrats est limité. La sélection se fait en cours d'année sur dossier et entretien avec un jury issu de l'École Doctorale dans laquelle l'étudiant souhaite s'inscrire.

BON À SAVOIR

La codirection de thèse

Lors d'une codirection de thèse, un doctorant a la possibilité d'effectuer ses travaux de recherche sous la responsabilité de deux directeurs de thèse. Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- **Par des professeurs et assimilés ou par des enseignants de rang équivalent, de nationalité française ou étrangère, qui ne dépendent pas du ministère de l'Enseignement supérieur**; par les personnels travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches. En cela la convention de codirection de thèse peut être établie entre deux universités françaises, deux Écoles doctorales d'une même université, deux unités de recherche au sein d'une même École Doctorale.
- Par d'autres personnalités, titulaires d'un Doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le directeur de recherche, sur proposition du directeur de l'École Doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement. Cette personnalité n'est pas nécessairement rattachée à une unité de recherche. Elle peut être de nationalité française ou étrangère.

La codirection de thèse, c'est :

- **Un moyen de mutualiser l'expertise de deux directeurs et de deux unités de recherche.** Le doctorant a la possibilité de recevoir des aides matérielles ou financières des deux unités de recherche et des deux Écoles Doctorales et peut être candidat aux offres de mobilités des deux services des relations internationales dont il dépendra.
- **Un diplôme qui porte les noms et titres des deux directeurs** impliqués dans la codirection.
- **Une convention de codirection** signée par les deux directeurs de recherche concernés, mais une seule inscription administrative. Le doctorant est tout de même rattaché à deux unités de recherche et/ou deux Écoles Doctorales.
- **Une soutenance unique** généralement dans l'université dans laquelle l'étudiant fait son inscription administrative.
- Une thèse rédigée en français, hormis dans certaines Écoles Doctorales qui acceptent les thèses rédigées en anglais, avec un résumé en français.
- **Une thèse sans financement spécifique**, sujette à l'ensemble des financements proposés au niveau doctoral.

LIENS UTILES

Trouver une École Doctorale : www.campusfrance.org>La recherche en France>Annuaire des Écoles Doctorales

Trouver un financement : <http://www.campusfrance.org>>Financez vos études

Convention CIFRE, Conventions industrielles de formation par la recherche sur le site de l'ANRT (Association nationale recherche technologie) : <http://www.anrt.asso.fr>

Accueil et associations des doctorants et chercheurs :

- Fondation Kastler : <http://www.fnak.fr>
- Association Nationale des Docteurs ès Sciences (ANDÈS) : <http://www.andes.asso.fr>
- Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

Associations étrangères ou internationales

- ADI, Associazione Dottorandi e Dottori di Ricerca Italiani : <http://www.dottorato.it>
- Eurodoc - The European Council of Doctoral Candidates and Junior Researchers : <http://www.eurodoc.net>
- NAGPS, National Association of Graduate - Professional Students : <http://www.nagps.org>
- NAP, National Postdoctoral Association : <http://www.nationalpostdoc.org>
- Precarios, Fédération des jeunes chercheurs : <http://www.precarios.org>
- THESIS, Doktoranden-Netzwerk e.V. : <http://www.thesis.de>

ABG-L'Intelli'agence (insertion professionnelle des jeunes docteurs) : <http://www.intelliagence.fr>

CNRS, Centre National de la Recherche Scientifique : <http://www.cnrs.fr>

EURAXESS, mobilité des chercheurs en Europe : http://ec.europa.eu/euraxess/index_en.cfm

Information sur les visas : Consulats français à l'étranger, adresses, sites web et contacts :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-maedi/>

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Thèses et sujets en ligne

- Catalogue des Écoles Doctorales et thèses en ligne : <http://ecolesdoctorales.campusfrance.org/phd/dschools/main>
- Atelier National de Reproduction des Thèses - ANRT : <http://www.diffusiontheses.fr/anrt-catalogue-theses-doctorat.html>
- BIU Santé, Catalogue des thèses en médecine et chirurgie dentaire : http://www2.biusante.parisdescartes.fr/theses/theses_rech.htm
- Fichier central des thèses - Thèses.fr : <http://www.theses.fr/sujets/>
- L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL : <https://hal.archives-ouvertes.fr>
- Médiathèque de l'Institut Pasteur - thèses soutenues en Médecine – Pharmacie, et Multidisciplinaires : <http://www.pasteur.fr/infosci/biblio/>
- SUDOC, Système Universitaire de Documentation - Agence bibliographique de l'enseignement supérieur : <http://www.sudoc.abes.fr> - Thèses.fr : <http://www.theses.fr>

www.campusfrance.org

- www.campusfrance.org>La recherche en France

Une rubrique dédiée à la recherche en France : informations, chiffres, Fiches Recherche par domaines scientifiques, programmes de bourses, catalogue des Écoles Doctorales et sujets de thèses en ligne

- campusfrance.org>Financez vos études

CampusBourses, l'annuaire des programmes de bourses.

